

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
27 mars 2025**

Date de convocation :14/03/2025

Date d'affichage :14/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-sept mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Rachel BOUTOUILLER - Eric LE DUFF - Marlène ILHEU – Grégory HELLIO — – Olivier LE BIHAN - -Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ — Edwige van GAALEN - Laurent PHILIP – Aurélie RIOU - Régis QUERE - Laura MILIN - - Jean-François SALAUN – Valérie QUERE - Philippe BOREL - Natalia DELACOURCELLE ——— – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF —Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE

à l'exception de :

Procurations :

Marlène ILHEU pour Nadine PLUCHON (à partir de 19h30)

Sylviane LETTY pour Edwige VAN GAALEN

Marion CABIOCH pour Grégory HELLIO

Jean-Paul JACQ pour Jean-Noël EDERN

Roger GUILLOU a été élu secrétaire de séance.

1-1 1 Vote du Compte Unique Financier (CFU) Commune 2024

La Commune de CLEDER expérimente pour la première fois en 2024 le CFU. Les écritures comptables de la Communes et celles de la Trésorerie sont synthétisées dans un document unique : le CFU, qui remplace le Compte de Gestion du comptable et le Compte Administratif de l'ordonnateur, traditionnellement votés pour approuver les comptes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 ainsi que les décisions modificatives de l'exercice,

Après l'exposé du Maire à l'Assemblée sur les conditions d'exécution du budget, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Roger GUILLOU, 1^{er} Adjoint, afin de procéder au vote.

Ces résultats peuvent être présentés selon le tableau qui suit :



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 029-212900302-20250327-CM202503111-DE

		DEPENSES	
Réalisations 2024	Fonctionnement	4 131 321,22 €	4 409 235,83 €
	Investissement	1 604 961,13 €	2 052 101,49 €
Résultat 2024	Fonctionnement		277 914,61 €
	Investissement		447 140,36 €
Restes à réaliser	Investissement	130 251,68 €	215 000,00 €
Report N-1	Fonctionnement		
	Investissement	- 374 430,91 €	
Résultat cumulé	Investissement		+ 72 709,45 €
	Fonctionnement		+ 277 914,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve, par 26 voix pour (le Maire ne prenant pas part au vote), le CFU pour l'exercice 2024.

Fait à CLEDER, le 31 mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

